

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
<p>ANAH Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat Cité Beauregard 3, avenue de Cucillé BP 3167 35031 RENNES cedex Tél : 02 99 33 45 55</p>	<p>AIDES POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DES LOGEMENTS</p> <p>Pour les propriétaires <u>occupants</u></p> <p>Plafond : 13 000 € ou 5 000 € pour CG35 35 % d'aides directes pour l'ANAH 20 ou 30 % selon plafond pour le CG35</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous conditions de ressources - Travaux réalisés par des entreprises - Engagement du propriétaire sur 9 ans - Logements anciens plus de 15 ans - Travaux pour la résidence principale 	<p>Le PACT-ARIM qui centralise les aides possibles : 22, rue Poullain Duparc 35000 RENNES cedex Tél : 02 99 79 51 32 Contact : Madame HARDY</p>
	<p>AIDES POUR TRAVAUX D'AMELIORATION DES LOGEMENTS</p> <p>Pour les propriétaires <u>bailleurs</u></p> <p>Plafond : 150 € / m² 25 % à 35 % d'aides directes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes conditions que précédemment - Engagement du propriétaire à louer sur 9 ans 	
<p>ECO PRET à taux zéro</p>	<p>C'est votre établissement bancaire qui peut vous fournir les documents. Plafonné à 8 000 € Pour la résidence principale Attention sont exclus de ce dispositif, les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous avez déjà bénéficié de l'éco-prêt pour un bouquet de travaux (économie d'énergie) - Votre disposition de traitement consomme de l'électricité (hors poste de relevage, exemple des microstations) 		

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
Mutualité Sociale Agricole 10, avenue des Français libres 35027 RENNES cedex	PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT Taux à 1 % Plafond : 1 067.14 €	- Etre affilié à la MSA - Etre locataire ou propriétaire	Contact : Madame Marie-Thérèse FONTAINE Tél : 02 99 29 19 18 CAF 35 Cours des Alliés 35000 RENNES Formulaire type à remplir ou à télécharger sur le site de la MSA (rubrique action sociale)
Caisse d'Allocations Familiales	PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT Taux à 1 % Plafond : 1 067.14 €	- Etre affilié à la CAF - Etre locataire ou propriétaire	Contact : Madame Marie-Thérèse FONTAINE Tél : 02 99 29 19 18 CAF 35 Cours des Alliés 35000 RENNES Formulaire type à remplir
	PRET D'ACTION SOCIALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT Taux à 0 % Plafond : 488 € Mensualité : 28 €	- Etre affilié à la CAF - Etre locataire ou propriétaire - Selon conditions de ressources : Quotient familial < 466 € pour les familles de 1 et 2 enfants ou Quotient familial < 519 € pour les familles de 3 enfants et plus	Contact : Madame Marie-Thérèse FONTAINE Tél : 02 99 29 19 18 CAF 35 Cours des Alliés 35000 RENNES Formulaire type à remplir

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
AUDIENS IRPS IRCPS	PRET « TRAVAUX D'AMELIORATION » Plafond : 5 000 € Taux d'intérêt : 3.50 % AIDE : DEMANDE D'INTERVENTION SOCIALE COTISANT ou ALLOCATAIRE Conditions non décrites	- Etre retraité ou salarié - Pour les résidences principales ou secondaires (pour les plus de 50 ans jusqu'à la retraite)	Contact : AUDIENS Service Action sociale A l'attention de Madame Nicole GRANDIDIER 29, rue de Turbigo 75081 PARIS cedex 02
Bayard Retraite Prévoyance ou IREPS ou CIRCACIC	AIDE ou PRET POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	- Conditions non décrites - Salariés et retraités	Adresser un courrier à Bayard Retraite Prévoyance Action sociale 3, quai du Président Paul Doumer 92672 COURBEVOIE cedex
Groupe B2V ou CIRICA	PRET POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT Capital empruntable : 7 600 € maximum Taux d'intérêt : 3.50 %	- Etre salarié ou retraité - 2 mois de délai avant déblocage - Taux d'endettement compatible	Adresser un courrier à Groupe B2V CIRICA Service action sociale 13, rue Bachaumont 75099 Paris cedex 02 Tél : 01 40 41 53 82 ou Tél : 01 40 24 50 23
Groupe B2V ou RESURCA	PRET POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT Capital empruntable : 5 300 € Taux d'intérêt : 4.20 %	- Etre salarié ou retraité - 2 mois de délai avant déblocage - Taux d'endettement compatible	Adresser un courrier à Groupe B2V CIRICA Service action sociale 13, rue Bachaumont 75099 Paris cedex 02 Tél : 01 40 24 50 25 ou Tél : 01 40 24 50 23

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
Groupe B2V ou RESURCA	SUBVENTION POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT En complément au prêt au logement	<ul style="list-style-type: none"> - Etre salarié ou retraité - Famille de plus de 3 enfants - 2 mois de délai avant déblocage - Taux d'endettement compatible 	Adresser un courrier à Groupe B2V RESURCA Service action sociale 226, boulevard Voltaire 75535 Paris cedex 11 Tél : 01 40 24 50 25 ou Tél : 01 40 24 50 23
CARCEPT Groupe DO (Dumas)	AIDE Conditions non décrites	<ul style="list-style-type: none"> - Etre retraité - Caisse complémentaire compétente (avec le plus grand nombre d'années cotisées) 	Contact : Groupe DUMAS CARCEPT – Action sociale 174, rue de Charonne 75128 PARIS cedex 11
CNRACL	PRET SOCIAL Taux d'intérêt fonction des ressources, de la situation familiale et de l'âge Capital empruntable : entre 1 525 € et 7 625 € Remboursable sous 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir moins de 80 ans - Etre retraité ou salarié - Etre propriétaire 	CNRACL Rue du Vergne 33059 BORDEAUX cedex Formulaire de demande à remplir
IONIS ABELIO CRI	AIDE EXCEPTIONNELLE Conditions non décrites	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse prioritaire - Selon conditions de ressources 	Contact : ABELIO 50, route de la Rein BP 85 92105 BOULOGNE BILLANCOURT cedex

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
IRCANTEC	AIDES AU MENAGE AMELIORATION DU LOGEMENT Aide maximum : 340 €	- Etre affilié à l'IRCANTEC - Avoir au moins 900 points en droits directs ou 450 points en droits de réversion - Selon conditions de ressources pour les aides (< 1714 € pour une personne seule ou < 2579 € pour un couple) - Etre propriétaire occupant	IRCANTEC Service des aides BP 90602 49939 ANGERS 9 Téléphone : 08 10 811 092
	AIDES EN COORDINATION AVEC LA CNAV (dispositif décrit précédemment avec le Pact-Arim) AMELIORATION DE L'HABITAT Aide : 30 % de l'aide CNAV		IRCANTEC Service des aides BP 90602 49939 ANGERS 9 Téléphone : 08 10 811 092
	PRETS AMELIORATION DE L'HABITAT Capital empruntable : de 900 à 3 600 € Taux : 1.5 %		IRCANTEC Service des prêts BP 40608 49939 ANGERS 9 Téléphone : 08 10 811 092
IRCEM	AIDE AU LOGEMENT Conditions non décrites	- Etre retraité - Fonction des aides coordonnées de la CNAV	Contact : - Soit par le Pact-Arim - Soit Service social de l'IRCEM-Retraite 261, avenue des Nations Unies 59672 ROUBAIX cedex 1 N° AZUR : 0 810 0810 10

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
GROUPE MALAKOFF CAPIMMEC IREC URRPIMMEC CMAV SMM	PRET AMELIORATION DE L'HABITAT Conditions non décrites	<ul style="list-style-type: none"> - Etre salarié - Etre affilié au groupe Malakoff - Etre locataire ou propriétaire <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Etre retraité - Avoir moins de 75 ans - si réponse défavorable pour les autres aides (ANAH – Pact Arim) - Etre affilié au groupe Malakoff - Etre locataire ou propriétaire 	Contact : GROUPE MALAKOFF Direction régionale Ouest 57, rue du 65 ^{ème} Régiment d'Infanterie BP 94608 44046 NANTES CEDEX 01 Tél Action sociale : 01 30 44 42 06
GROUPE OMNIREP IRPVRP	PRET AU LOGEMENT Plafond : 15 245 € Taux d'intérêt : entre 3.50 % et 1.50 % Franchise de 6 mois avant le premier prélèvement Remboursement sur 10 ans AIDE EXCEPTIONNELLE Conditions non décrites	<ul style="list-style-type: none"> - Etre actif et cotisant à IRPVRP - Uniquement pour l'habitation principale - Apport personnel de 10 % - Caution (employeur ou particulier) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - Etre retraité - Selon conditions de ressources 	Contact : Madame WISNIEWSKI : 01 41 06 26 93 Mademoiselle SAVIGNY : 01 41 06 25 19 IRPVRP 30-32, rue Henri Barbusse 92581 CLICHY cedex

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
PARUNION	PRETS IMMOBILIERS Taux : 3.10 % Plafond : 5 000 € + 1 500 € par enfant de moins de 25 ans Remboursable sous 5 ans	- Etre affilié - Avoir plus de 50 ans	PARUNION Action Sociale URC 21, rue Roger Salengro 94137 FONTENAY-SOUS-BOIS cedex Tél : 01 49 74 85 04 Tél : 01 49 74 85 08 Tél : 01 49 74 86 53 Site internet (dossier à télécharger) www.parunion.com
	AIDES FINANCIERES	- Non décrites	Se renseigner directement auprès de l'organisme
PROBTP (anciennement CNRO)	PRET LOGEMENT AUX SALARIES Un prêt toutes assurances comprises : Vous avez moins de 35 ans et vos revenus annuels de votre foyer sont inférieurs à 30.190 € par an pour une personne seule, 36.230 € par an pour un couple, avec une majoration de 3.020 € par enfant à charge : Vous pouvez emprunter entre 2 000 € et 20 000 € sur 10 à 15 ans à 3 % Vous avez plus de 35 ans et si vous répondez autres conditions, vous pouvez bénéficier de prêts à 4.25 % sur 10 ans pour les mêmes montants du capital sans pénalité.	- Salarié depuis au moins deux ans et affilié à PROBTP - Etre propriétaire - Ne pas avoir de prêts auprès des caisses du BTP - Un taux d'endettement compatible	Pour les <u>ouvriers</u> : PRO BTP OUEST-ATLANTIQUE 44176 NANTES CEDEX 4 Tél. 02.40.38.15.22 sur rendez-vous : - RENNES 7, rue du Pré Botté Bureau ouvert du lundi au vendredi (fermé le 4e vendredi) Accueil sans rendez-vous le matin de 9h à 12h30 Réception sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 17h30 - REDON 8, rue Nominoë - Salle Municipale Bureau ouvert le 1er et le 3e mercredi de chaque mois Accueil sans rendez-vous le matin de 9h à 12h Réception sur rendez-vous l'après-midi à partir de 13h30 Pour les <u>cadres</u> : contacter PRO BTP - Service social AGIRC - 7, rue du Regard 75294 PARIS CEDEX 06 Tél. 01 55 76 15 56

Organisme	Type d'aides	Critères d'octroi	Procédure à suivre
PROBTP (anciennement CNRO)	PRET LOGEMENT AUX RETRAITES Un prêt toutes assurances comprises : Vous pouvez emprunter entre 8 00 € et 10 000 € sur 10 ans à 3 %	- Retraité du BTP et affilié à PROBTP - Etre propriétaire	PACT-ARIM 22, rue Poullain Duparc 35000 RENNES cedex Tél : 02 99 79 51 32
AG2R ou ISICA	AIDE POUR LE LOGEMENT ou PRET Aide forfaitaire ou Prêt (3 % à 3.5 %)	- Salarié et retraité ayant cotisé au moins 2 ans au régime ISICA	Adresser un courrier à ISICA 26 rue Montholon 75009 Paris ou Site internet : http://www.isica.fr/
Groupe Mornay ou CGIS ou ACGME	PRET « LOGEMENTS » Pour les travaux, le prêt s'élève à 6 110 € maximum au taux de 4,60 % sur une durée de 7 ans.	- Salariés - Résidence principale	Adresser un courrier à Maryon Ducoux Téléphone 02 99 22 92 79 Direction Régionale Grand Ouest 8 Avenue Henri Fréville 35200 Rennes Téléphone 02 99 22 92 00 Télécopie 02 99 22 92 90
Groupe Taitbout ou CIRSIC ou CIRCIA ou IRCAFEX	PRET « AIDE A L'HABITAT » Aide fonction du montant du projet selon avis des commissions sociales Le montant de l'aide est doublé dans le cas de retraités licenciés avant 55 ans. Remboursement annuel	- Salarié et retraité ayant cotisé au moins 1 an au régime Cadre ou au moins 6 mois à la CIRCIA - L'aide doit être égale ou supérieure à 20 % des revenus	Adresser un courrier à Groupe TAITBOUT Direction de l'Action sociale A l'attention de Monsieur Pierre-André VINCENT 5, rue de Dunkerque 75477 PARIS CEDEX 10 ou e-mail : action-sociale@groupe-taitbout.com